



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 11/06/2026

Séance du 28 mai 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°15), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, Mme Laura GINIOT, Mme Leïla HANNOUNI, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°15), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOU, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°2)

Secrétaire : Mme Flora SIMONIN

Étaient absents : Mme Annie GAUTHIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT

Procurations de vote : Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Marie GRUILLOT à M. Kévin VEJUX, M. Pierre-Charles HENRY à M. Clément DARCO (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°1 incluse)

OBJET : 3 - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Création et désignation des membres

Délibération n° 008283

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Création et désignation des membres

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Maire

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), dans les communes de plus de 10 000 habitants, pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public (DSP) ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

I. Rôle de la CCSPL

La CCSPL est, entre autres, chargée d'examiner chaque année, sur le rapport de son président :

- les rapports, mentionnés à l'article L 1411-3 du CGCT, établis par les délégataires de service public (les délégations de services publics de la ville concernent notamment : la gestion d'ALSH et de projets d'animation enfance/jeunesse ; l'exploitation du casino de jeux municipal),
- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services assainissement et sur les services de collecte, d'évaluation et de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL est également consultée pour avis par le Conseil Municipal sur tout projet de commission des contrats de concession, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de projet de partenariat.

II. Composition de la CCSPL

La CCSPL est présidée par le Maire ou son représentant. Elle comprend des membres de l'organe délibérant et des représentants d'associations locales nommés par l'organe délibérant.

En fonction de l'ordre du jour, la CCSPL peut, sur proposition du son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Il est proposé de créer la CCSPL composée de 11 membres, désignés comme suit :

- le Maire ou son représentant (désigné par arrêté),
- 5 représentants de la Ville de Besançon,
- 5 associations locales, disposant chacune d'un représentant qu'elle désigne.

| 5 représentants Ville | Désignation des associations d'usagers |
|-----------------------|---|
| M. Mohamed AIT-ALI | Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) <i>(actuellement représentée par Danielle LEROY-ABOUDA et Nicolas DIAMANDIDES)</i> |
| M. Jérôme CUPILLARD | Confédération Nationale du Logement (CNL) <i>(actuellement représentée par Michel BOUTONNET et Bruno DUBLINE)</i> |
| M. Didier GENDRAUD | Groupe des Bailleurs Sociaux du Doubs <i>(actuellement représenté par Hervé CONSTANTIN et Christophe MOYSE)</i> |
| Mme Isabelle BORDAT | Association des Paralysés de France (APF) <i>(actuellement représentée par M. Bernard AVON)</i> |

| 5 représentants Ville | Désignation des associations d'usagers |
|-----------------------|---|
| Mme Christine WERTHE | Que Choisir Ensemble du Doubs – T. Belfort (actuellement représentée par Jean-Pierre COURTEJAIRE) |

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- crée la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Ville de Besançon et fixe le nombre de ses membres,
- désigne les 5 représentants de la Ville de Besançon et les associations locales membres de la CCSPL.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La Secrétaire de séance,



Flora SIMONIN,
Conseillère municipale déléguée

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT